

Relevé de décisions du Conseil Communal
Mercredi 6 octobre 2021

21/80 Dispositif "Tous en vacances !" – Subvention à l'association « les vacances solidaires »

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Lille et l'ANCV et d'autoriser la signature de cette convention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/81 Convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville de Lille, pour sa Commune associée d'Hellemmes, relative à l'effacement des réseaux aériens rue Chanzy

L'effacement des réseaux aériens consiste à enfouir les câbles installés sur des supports aériens ou à les poser en façade. L'effacement des réseaux de la rue Chanzy, à l'initiative de la commune associée d'Hellemmes, répond principalement à des critères esthétiques. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention avec la MEL

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/82 Aides habitat durable, transition écologique

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie climat et ville bas carbone, la Ville de Lille et ses communes associées s'engagent auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'attribution des aides sollicitées par les Hellemmois pour un montant total de 7 866 € pour les primes à la rénovation de l'habitat à la transition écologique.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/83 Engagement pour le climat – Renouvellement de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie – Engagement Cities Race to Zero

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la Convention des maires pour le climat et l'énergie. En cohérence avec son Plan Climat adopté en juin 2021, la Ville, en s'associant à nouveau à la Convention des maires pour le climat et l'énergie en 2021, s'engage à fixer et suivre ses objectifs en faveur de la transition écologique, à impliquer tous les acteurs du territoire et à s'inscrire dans un réseau d'acteurs engagés pour le climat aux côtés des maires et responsables locaux européens. Par ailleurs, en amont de la COP26 à venir en novembre 2021 à Glasgow, la Convention des maires pour l'énergie et le climat et plusieurs autres acteurs internationaux de la transition écologique comme le réseau C40 et le réseau ICLEI se sont associés pour inciter les Etats, les collectivités, les entreprises, les universités et tous les acteurs des territoires à s'engager pour la neutralité carbone avant 2050. Dans ce cadre, les collectivités participantes sont invitées à sélectionner au moins un engagement « Cities Race to Zero » sur une liste de 49. La présente délibération indique les engagements que la Ville de Lille a choisi de mettre en exergue.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/84 Versement d'une subvention complémentaire "OPERATION ETE 2021" au Club Léo Lagrange

La Commune associée d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative. Le Club Léo Lagrange organise chaque année des Accueils de loisirs et sollicite la Commune pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 5 693,90 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/85 Commissions Communales – Nouvelle composition suite à la démission de Madame Mélanie LEDOUX, Conseillère Communale

Intégration de Monsieur Bigo dans 2 commissions communales en remplacement de Madame Ledoux.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/86 Conseil lillois de la nuit – Création – Composition

Il est demandé au Conseil Communal de décider la création et de fixer la composition du Conseil lillois de la nuit, conformément à l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

21/87 Renouvellement du marché d'organisation de séjours en classes de découvertes pour les écoles publiques de Lille et Hellemmes

La Ville souhaite renouveler le marché d'organisation des séjours en classes de découvertes pour les écoles publiques de Lille et Hellemmes. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Communal d'approuver le lancement du marché et d'autoriser la signature des pièces.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/88 Budget participatif – troisième édition

Le budget participatif est un dispositif mis en place par la Ville de Lille en 2018. Dans le prolongement des deux premières éditions, la Ville souhaite pérenniser ce dispositif qui vise à renforcer la participation citoyenne à Lille en complément des dispositifs existants. Il est donc demandé au Conseil Communal de décider la mise en œuvre de la troisième édition du budget participatif d'investissement et d'en adopter le règlement intérieur.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/89 Rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal - Mise en œuvre du programme ACTEE2 - Appel à projet MERISIER - Convention de partenariat entre la FNCCR, Amiens Métropole, Valenciennes Métropole, la Métropole Européenne de Lille, et la Ville de Lille – Financement

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la FNCCR, Amiens Métropole, Valenciennes Métropole, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille permettant, dans le cadre de l'appel à projet MERISIER du programme ACTEE2, d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments scolaires primaires des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Le budget prévisionnel de l'ensemble des actions inscrites par les quatre bénéficiaires s'établit à 1.195.500 € HT, dont 424.000 € pour la Ville de Lille. Le montant global des fonds attribué sera de 486.500 €, dont 185.000 € au bénéfice de la Ville de Lille.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/90 Evaluation des impacts sur la santé de multiples expositions environnementales - Etude pilote - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Santé Publique France.

L'évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS) permet d'évaluer de façon quantitative (nombre de décès, d'hospitalisation) l'impact de la pollution de l'air ambiant sur la santé d'une population et estime les bénéfices sanitaires qui peuvent être obtenus dans le cadre de différents scénarios d'amélioration de la qualité de l'air. Aujourd'hui, forte de son expérience dans la réalisation des EQIS relatives à la pollution de l'air, Santé publique France souhaite réaliser une EQIS ciblant plusieurs déterminants de santé et, pour ce travail exploratoire, s'est rapprochée de la Ville afin de lui proposer l'expérimentation d'une telle démarche à l'échelle du territoire lillois. L'impact financier pour la Ville de Lille reste faible : en effet, Santé publique France portera l'intégralité des coûts de l'étude ; la participation de la Ville sera de mettre à disposition du temps d'ingénieur (une journée par mois pendant deux ans) afin de participer à la réalisation de cette étude. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention entre la Ville et Santé publique France, qui définit les engagements de chaque partenaire.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/91 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Avenant de prolongation de la convention du 26 septembre 2019 d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la Ville de Lille et la CAF du Nord.

Le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord et la Ville mis en place depuis 2016 prévoit un contrôle systématique par les inspecteurs de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de la Ville de Lille des conditions de décence, à l'ouverture du droit à l'aide au logement par la CAF, des logements occupés par un « public

cible ». Ainsi, sur l'année 2020, le Service Communal d'Hygiène et de Santé a procédé au total au contrôle de la décence de 236 logements, dont 56 (soit 24 %) ont été déclarés

indécents. En contrepartie, la CAF du Nord s'engage à apporter à la Ville une aide au fonctionnement de 50 € par contrôle décence réalisé par le SCHS. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de l'avenant de prolongation en 2021 de la convention du 26 septembre 2019 d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la CAF du Nord et la Ville.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/92 Service Commun des Carrières Souterraines - Convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord et la Ville.

La Ville de Lille dispose d'un service spécialisé dans la thématique liée aux carrières souterraines. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord dispose, quant à lui, depuis plusieurs années, d'une unité, le Groupe de Recherche et d'Evacuation en Milieu Souterrain (GREMS), spécialisée dans le domaine souterrain. Il est proposé au Conseil Communal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre le SDIS et la Ville fixant les modalités d'une assistante technique mutuelle entre les parties. Ce partenariat permettra ainsi d'instaurer un échange précieux entre les deux entités.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

21/93 Site Quebecor – concertation préalable

Le site Quebecor/H2D à Hellemmes constitue une vaste emprise de 5,4 hectares en mutation en cœur de ville. Site conventionné au titre de l'accord-cadre Métropole Européenne de Lille (MEL) / Etablissement public Foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF) depuis 2016, il est actuellement la propriété de l'Etablissement Public Foncier qui a commencé ses travaux en 2020. L'ensemble des bâtiments présents sur site ont été déconstruits et, à ce jour, la presque totalité de la pollution a été purgée. L'EPF prévoit une fin d'intervention pour la fin d'année 2021. Le site fera l'objet d'une promesse de vente avec le groupe Duval/Vilogia au début de l'année 2022 sur la base d'un projet global pour lequel le groupement a d'ores et déjà désigné une équipe de maîtrise d'œuvre. Le projet participe à la métamorphose paysagère de la boucle des parcs d'Hellemmes (Parc Bocquet, plaine des Métallurgistes et futur parc de Fives Cail, ...), tout en proposant une nouvelle offre de logements sociaux, abordables et durables, répondant aux besoins des familles, des jeunes et des seniors. Un parc boisé de plus d'1 hectare, un maillage de liaisons douces, l'attention à la qualité et au confort du futur habitat constituent les exigences environnementales du projet. Ce projet s'inscrit dans les engagements du Pacte Lille bas carbone. Le phasage prévoit de proposer aux Hellemmois de nouveaux lieux et usages, des points de rencontre avec les nouveaux habitants, avant la livraison de la totalité du projet. Dans le cadre de cette opération d'aménagement de renouvellement urbain, le groupement d'opérateur Duval / Vilogia a saisi la Ville de Lille de la nécessité de mener une concertation préalable en application du 3° de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme. La mise en œuvre de cette concertation est à l'initiative de l'autorité compétente pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme, c'est-à-dire la Ville de Lille. La présente délibération précise les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

21/94 Vœu en commun de la Commune associée d'Hellemmes pour l'individualisation du calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Considérant l'engagement de la Ville de Lille depuis plusieurs années pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et s'agissant d'un sujet d'intérêt local, le Conseil Communal d'Hellemmes, par le présent vœu, exprime son soutien à la pétition en ligne sur le site du Sénat et invite ses membres à la signer, appelle le Sénat à examiner en deuxième lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale et à adopter des amendements permettant une individualisation du calcul de l'AAH et invite le Gouvernement à se saisir de la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap en cessant sa stratégie de blocage de l'action parlementaire et d'invisibilisation des revendications associatives et citoyennes.

Le vœu est adopté à L'UNANIMITE